

**DECISION N° 018-2024****Portant cession des anciens fauteuils du Théâtre le Piaf**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériel non utilisé, de diminuer son empreinte environnementale sans dépôt en déchetterie, de libérer les espaces de stockage, la Ville de Bernay souhaite mettre en vente les anciens fauteuils verts en cuir et bois du théâtre le Piaf ;

Considérant la mise en vente de la rangée 4 fauteuils à 200 € et 5 fauteuils à 250 € ;
Considérant que les fauteuils sont vendus en l'état ;

DECIDE :

De valider la vente des anciens fauteuils du théâtre le Piaf comme suit :

Nom Prénom	Nbre de rangée par 4 fauteuils	Total en € net
COURTEMANCHE Emilie	2	400 €
HALBOUT Sandrine	1	200 €
LAMEY Alexis	1	200 €
CRASSOUS Sylvie	1	200 €
RIBERRY Geoffrey	1	200 €

D'indiquer que la cession sera effective à la suite du paiement des fauteuils par les acheteurs